



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 31 AOUT 2023

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

La Commission des Compétitions souhaite la bienvenue à Madame SCHRODER Christelle qui intègre cette commission.

PRESENTS : Mme SCHRODER Christelle . Mrs DE JESUS José – FINANCE Louis – ROMERO José.

CHAMPIONNAT :

D2 : match no 26397008 A.S.S.A 2 – PORTE AQUITAINE2 du 24.09.2023, ce match est avancé au dimanche 17.09.2023 à 15h00 sur le terrain de l'ASSA. Accord des deux clubs.

COUPE 47 INTER SPORT : le tirage du 1^{er} tour de cette coupe a eu lieu au DISTRICT ce jour à 16h30. Il a été effectué par Md SCHRODER Christelle et Mr DE JESUS José membre de la Commission des compétitions.

Le 1^{er} tour de la **COUPE COUE INTER SPORT** aura lieu le 01.10.2023 et le tirage le mercredi 13.09.2023 au District à 16h00 . Tous les clubs concernés par cette coupe qui veulent assister à ce tirage et seront les bienvenus.

C D S A : la Commission du Statut de l'Arbitrage nous communique le nom des clubs qui peuvent bénéficier de joueurs mutés supplémentaires. Seul le club du FC NERAC peut bénéficier de 2 joueurs supplémentaires pour la saison 2023/2024.

Le club de Nérac nous informe que les mutés seront répartis sur les deux équipes seniors, 1 muté supplémentaire en équipe 1 et un équipe 2.

Le président
José ROMERO